



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP-E LOURDES
10 RUE DE L'AUBERTRON BP718
65107 LOURDES CEDEX



2069-007954-0016



eco'pli 86 POITIERS PIC 29.10.19 CI 0202

M TONON PIERRE
MARSEYRON
47800 PUYSSERAMPION

2069-00/954-1-1-00-00/954

Vos références

Numéro fiscal (C) : 18 36 745 760 206
Référence de l'avis : 19 65 4010949 41
Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0027294 60
RUM* FR46ZZZ005002M365002729460
Numéro de propriétaire : 032 T00075H
Débiteur(s) légal(aux) :
USUF/INDIVIS 4101 MBMJ9B
M TONON PIERRE CHARLES

USUF/INDIVIS MBMJ89
MME DUZANT JEANNE DANIELLE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 05/09/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 239,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 1 095,00 €

Acomptes mensuels versés 856,00 €

Compte à débiter :
FR76 1780 7008 1865 4197 9392 743
MME M TONON DANIELLE
BP OCCITANE MIRAMONT

Prochaines échéances 2019

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019	107,00 €
15 OCTOBRE 2019	107,00 €
15 NOVEMBRE 2019	25,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification du contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2020	109,00 €	15 JUIN 2020	109,00 €
17 FEVRIER 2020	109,00 €	15 JUILLET 2020	109,00 €
16 MARS 2020	109,00 €	17 AOÛT 2020	109,00 €
15 AVRIL 2020	109,00 €	15 SEPTEMBRE 2020	109,00 €
15 MAI 2020	109,00 €	15 OCTOBRE 2020	109,00 €

65037

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 SIP LOURDES SAID LOURDES 10 RUE DE L'AUBERTRON
 BOITE POSTALE 718 65107 LOURDES CEDEX
 Tél : 05 62 42 51 40

* (Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez vous auprès de votre opérateur)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 032 ARRENS-MARSOUS

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	10,92 %		%	3,19 %	24,69 %	0,205 %	14,84 %	0,369 %	
Taux 2019	10,92 %		%	3,19 %	24,69 %	0,196 %	14,84 %	0,357 %	
Adresse		10 RUE DU HOO							
Base ①	1935			1935	1935	1935	1935	1935	
Cotisation	211			62	478	4	287	7	1049
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations 2018	207			60	467	4	281	7	
Cotisations 2019	211			62	478	4	287	7	1049
Variation	+1,93 %		%	+3,33 %	+2,36 %	0 %	+2,14 %	0 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles Bases terres agricoles									
Cotisations 2018									
Cotisations 2019									
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			46
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :			1095